

RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

TIEPOLO RENDEMENT

Exercice du 01/01/2023 au 29/12/2023

- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
- Commentaire de gestion

TIEPOLO RENDEMENT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Financière Tiepolo

7 rue de Tilsitt
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

Aux porteurs de parts du FCP TIEPOLO RENDEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif TIEPOLO RENDEMENT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme

significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 04 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane Collas
Stéphane COLLAS

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

L'objectif de gestion de l'OPCVM Tiepolo Rendement est, dans le cadre d'une allocation dynamique actions décidée par la société de gestion, de profiter du développement de l'économie européenne en investissant sur les actions cotées des marchés financiers européens (notamment français) distribuant un dividende élevé et pérenne tout en recherchant à limiter les risques de forte variation du portefeuille.

Stratégie d'investissement

La recherche et la sélection de valeurs au sein de l'OPCVM Tiepolo Rendement s'appuient sur une recherche financière développée en interne chez Financière Tiepolo. Les objectifs de gestion sont dans le cadre d'une stratégie de type « value » de sélectionner des valeurs présentant des caractéristiques spécifiques: capacité de distribution de dividendes élevés et pérennité de cette distribution ; qualité du bilan et des principaux ratios financiers ; pérennité et sous-évaluation des actifs présents au bilan ou figurant hors bilan par rapport à une valeur objective déterminée à l'issue du travail de recherche et analyse financière ; ou encore désaffection ponctuelle de la valeur de la part des investisseurs.

La gestion de ce fonds repose sur une totale indépendance par rapport à des indices ou des secteurs d'activité. Aucun de ceux-ci ne fera l'objet d'une prédilection particulière. De même, il ne sera pas tenu compte de la taille de la société visée, de sa capitalisation boursière, de son secteur d'activité ou de son marché de cotation. Ces sociétés seront choisies parmi les grandes, les moyennes ou les petites valeurs en fonction de l'intérêt économique et boursier concordant avec l'objectif du fonds qu'elles revêtent à l'issue du travail de recherche financière effectué en interne par les équipes concernées chez Financière Tiepolo.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation.

Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :

- de 75% à 100% de l'actif essentiellement en actions des pays de l'Union Européenne principalement françaises, dont 50% en actions de petite capitalisation inférieures à 5 milliards d'euros et moyenne capitalisations entre 5 milliards et 10 milliards d'euros, et accessoirement à :

- 10% en actions des autres pays de l'OCDE.

- 10% en actions des autres pays non membres de l'OCDE

- de 0% à 25% en titres de créance et instruments du marché monétaire émis par des émetteurs publics ou privés bénéficiant d'une notation minimum «Investment Grade » au moment de l'acquisition selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation; toutefois, dans la limite de 10% de l'actif, le fonds pourra détenir des instruments de taux dont les émetteurs ont une notation inférieure à cette notation, ou non notés.

Le fonds pourra avoir recours à l'utilisation des produits dérivés et être exposé, le cas échéant, à 110% du total de l'actif.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.

- jusqu'à 10 % de son actif net en OPCVM français ou européens ou en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds aura recours aux prises et mises en pensions et aux opérations d'acquisition et cession temporaire de titres dans un souci de gestion de la trésorerie

COMMENTAIRE DE GESTION

Dans la foulée du 1^{er} semestre qui avait été très positif, l'été avait bien commencé sur les marchés financiers et la confiance semblait assez bien établie pour le reste de l'année. Las ! Dès le mois d'août, de nouvelles craintes de hausses des taux d'intérêt cumulées à des annonces de possibles faillites de sociétés immobilières chinoises ont suscité l'inquiétude de nombreux investisseurs, entraînant les marchés financiers dans une spirale de baisse aussi forte que soudaine. Le début de la guerre entre Israël et le Hamas, le 6 octobre, a fini de les convaincre que l'équilibre mondial était fragile.

C'est donc un véritable trou d'air, pour ne pas dire un mini krach boursier, qu'ont vécu les marchés entre août et fin octobre.

Résignés à supporter les tensions géopolitiques (la guerre en Ukraine va entrer dans sa 3^{ème} année...), les investisseurs se sont rapidement concentrés sur les perspectives macro et micro-économiques. La force de l'économie et la vigueur des résultats d'une large majorité de sociétés cotées qui sont restés bons, souvent même meilleurs que prévus, ont donc pris les inquiets à contre-pieds à partir du 1^{er} novembre. Certains sujets apparaissant en effet moins sombres.

Le combat contre l'inflation est en passe d'être remporté par les banques centrales et, au final, les hausses de taux à répétition semblent être terminées. Il faut dire qu'elles n'avaient jamais été aussi rapides depuis plus de 30 ans...

La récession tant annoncée n'a également pas été confirmée, à l'exception notable de l'Allemagne. Dans de nombreux pays, aux Etats-Unis (+2,4% attendus) et même en Chine (supérieure à +5%) qui inquiétait tant au début de l'été, la croissance économique 2023 sera supérieure aux prévisions.

L'année a donc été atypique à plus d'un titre. Marquée par plusieurs périodes de forte volatilité suivies par des temps de calme plat sur les marchés, elle a vu s'effondrer de plus de 33% le nombre d'introductions en bourse pour des volumes au plus bas depuis 2009 (123,3 Mds \$). Les rares qui ont eu lieu n'ont généralement pas été couronnées de succès.

Les prix de l'énergie ont également connu une grande volatilité. Le baril de Brent a ainsi évolué entre 70\$ et 90 \$ mais termine en baisse de 8% (en dollar) sur l'année.

Paradoxalement, le dollar a souffert de la vigueur de l'économie américaine mais aussi de la baisse des taux d'intérêt après un pic atteint sur l'emprunt à 10 ans à plus de 5%. Il accuse, sur l'année, un recul de presque 4% contre l'euro.

Les derniers mois de l'année ont donc vu les marchés financiers reprendre une tendance haussière, tant du côté des obligations (hausses annuelles des indices monétaires et obligataires comprises entre 4 et 12%) qui ont bénéficié à plein de la stabilisation des taux d'intérêt que pour les actions qui finissent l'année proches de leurs points hauts.

Dans ce contexte, l'indice synthétique de comparaison du fonds (composé à 50% avec l'indice *CAC Mid Small TR* et à 50% avec l'indice *Euro Stoxx Select Dividende 30 NR*) a progressé de 4,37% en 2023. De son côté, au titre de l'exercice 2023, le FCP Tiepolo Rendement Part C affiche une hausse de 12,71% avec une Valeur Liquidative (VL) de 17,73 € au 29/12/2023.

La Part I du FCP Tiepolo Rendement a clôturé l'année 2023 avec une VL de 1.117,99 € (+13,95%).

Que faut-il attendre pour 2024 ?

Des points négatifs persistent. Les tensions géopolitiques vont probablement rester importantes. Outre l'Ukraine et le Moyen-Orient, les zones à risque sont nombreuses. Une invasion de Taïwan, l'atelier technologique du monde, par la Chine est dans tous les esprits mais il serait hautement préférable qu'elle n'arrivât pas...

Les risques climatiques demeurent préoccupants et imposent toujours plus de nouvelles normes environnementales qui pèsent sur les Etats et les entreprises. Les besoins en investissements sont immenses et nécessitent des efforts très lourds. Le niveau d'endettement de la plupart des Etats occidentaux reste trop élevé et devra, à terme, faire l'objet de choix stratégiques courageux. On ne semble cependant pas aller dans cette direction.

L'année 2024 sera électorale. Plus de 70 élections sont effectivement prévues partout dans le monde. Les élections présidentielles aux Etats-Unis de novembre prochain en seront le point d'orgue. La première puissance économique et politique mondiale sera-t-elle capable de proposer autre chose qu'un duel *Trump-Biden* qui ne fait pas vraiment rêver ? Espérons-le !

Il faut donc s'attendre à un niveau de volatilité des marchés élevé ce qui semble être une donnée avec laquelle les investisseurs doivent désormais apprendre à vivre.

Certains points plus positifs peuvent être mis en avant. Du côté de la Chine, les mesures de soutien se sont multipliées et pourraient permettre une nouvelle année de croissance assez forte dont le monde entier a besoin.

L'inflation va continuer à reculer et la consommation des ménages pourrait progresser grâce à un début de hausse du pouvoir d'achat.

Il est ainsi envisageable, même si elle restera encore assez faible, que la croissance économique mondiale reparte à la hausse. Les profits des entreprises devraient rester robustes. Le consensus des analystes prévoit, ce jour, une progression des résultats pour 2024 de l'ordre de +11% pour les entreprises nord-américaines et de +6% pour leurs homologues européennes.

Après une année morose sur le plan des opérations financières (voir ci-dessus), les spécialistes s'attendent à une reprise en 2024. Il faut dire que les niveaux de valorisation sont redevenus attractifs (notamment sur les petites et moyennes valeurs) et que la stabilisation des taux d'intérêt va rendre le crédit moins cher et plus facile. Un point de blocage très marqué aux conséquences néfastes pour toute l'économie avait été atteint. Le retour à un système plus fluide est une excellente nouvelle et des baisses de taux d'intérêt semblent possibles en 2024.

2023 restera celle de l'avènement de l'Intelligence Artificielle (IA). C'est toute notre économie et même nos modes de vies qui sont désormais concernés par ce qui apparaît comme la nouvelle révolution industrielle. Nous n'en sommes qu'au début et, cette année, l'IA va continuer d'entrer dans notre quotidien. En matière de gestion de portefeuilles, elle peut sûrement permettre d'améliorer certains processus de recherche et d'analyse financière, et contribuer ainsi à l'amélioration des performances sur le long terme.

C'est ce à quoi nous nous employons chez Tiepolo, prêts pour ces changements, conscients des défis qui se présentent mais convaincus que la sélection et la gestion active de sociétés de qualité aux bilans solides et aux *business-model* éprouvés restera porteuse de fruits positifs sur le long terme.

Politique de rémunération

Financière Tiepolo a mis en place une politique et des pratiques de rémunération appelée Politique de Rémunération en vue d'assurer une gestion saine et efficace des risques qu'elle a décidé de rendre applicable aux personnels identifiés comme preneurs de risques afin de prévenir, gérer et éviter les situations de conflits d'intérêts et les risques incompatibles ou inconsiderés au regard de l'intérêt des investisseurs des fonds gérés par la société.

L'ensemble des principes directeurs de la Politique de Rémunérations ainsi que leurs mises en œuvre sont détaillés et mis à jour sur le site internet de la société de gestion dans la rubrique informations légales : Politique de Rémunération.

Elle est accessible ici : [www.tiepolo.fr/Informations Légales](http://www.tiepolo.fr/Informations_Légales)

Une version papier de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Financière Tiepolo : 7 rue de Tilsitt, 75017 Paris - Tél : 01 45 61 78 78.

Le montant total des rémunérations versées en 2023 s'est élevé à 3.3 millions €. Ce montant se répartit comme suit :

Année 2023	
Collaborateurs	29
Salaires fixes	2 153 058,00
Rémunération variable	1 518 200,00
Rémunération totale	3 671 258,00
> dont preneurs de risque	2 234 536,00
> dont non preneurs de risques	1 436 722,00

Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille

Vous trouverez ci-dessous la liste des principaux mouvements (achats et ventes de titres) intervenus dans la composition du FPC Tiepolo Rendement.

ISIN	Libellé de la valeur	Achat en EUR	ISIN	Libellé de la valeur	Vente en EUR
FR0000131104	BNP PARIBAS ACTIONS A	3 340 324,20	FR0013258662	ALD	3 485 937,47
CH0012032048	ROCHE HOLDING BJ	2 555 942,59	NL0000235190	AIRBUS	3 388 873,10
FR0000120271	TOTALENERGIES SE	2 208 645,20	FR0000131104	BNP PARIBAS ACTIONS A	2 354 352,50
FR0010411983	SCOR SE REGPT	2 203 748,00	FR0013269123	RUBIS	2 194 686,00
CH0038863350	NESTLE NOM.	1 556 023,85	FR0012435121	ELIS	2 109 307,37
ES0144580Y14	IBERDROLA	1 163 064,60	FR0000130403	CHRISTIAN DIOR	1 649 158,02
FR0000035081	ICADE	947 801,60	FR0000120404	ACCOR	1 480 370,10
FR0013451333	LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	829 797,30	FR0013326246	UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	1 364 818,03
FR0000053225	M6 - METROPOLE TELEVISION	795 126,39	FR0000061459	PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	1 351 296,94
FR0013258662	ALD	606 754,60	FR0000125007	SAINT-GOBAIN	1 270 772,40
FR0010340141	AEROPORTS DE PARIS	546 222,75	FR00004152882	CLASQUIN	1 249 890,23
FR0004125920	AMUNDI	418 519,20	FR0000045346	CRCAM SUD RHONE ALPES CCI	1 185 000,00
FR0006174348	BUREAU VERITAS	327 993,50	FR0010461053	CRCAM DU LANGUEDOC CCI	1 160 000,00
FR0004152882	CLASQUIN	246 399,67	FR0000124141	VEOLIA ENVIRONNEMENT	1 144 877,08
FR0000121972	SCHNEIDER ELECTRIC	167 526,72	FR0000130452	IEFFAGE	1 105 640,52

Taxonomie Européenne pour les fonds Article 8 SFDR :

L'OPC peut investir dans des activités économiques durables sur le plan environnemental. Cependant la note ESG attribuée à chaque titre résulte d'une analyse globale prenant également en compte des critères sociaux et de gouvernance. Elle ne permet donc pas une approche ciblée sur un objectif particulier de la Taxonomie européenne ni l'évaluation du degré d'alignement d'un investissement. Le compartiment ne prend actuellement aucun engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie européenne. Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement de la société de gestion sur les Facteurs de durabilité telles que définies dans l'article 7 du Règlement 2019/2088 sont prises en compte dans les décisions d'investissement au travers de la politique d'exclusions sectorielles.

Les exclusions sectorielles concernent :

- L'Armement (fabricants de mines anti-personnel et d'armements chimiques ou bactériologiques, ainsi que les sociétés réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des armes de première frappe nucléaire et des armes de destruction massive).
- Le Respect de la personne (pornographie, travail des enfants).
- Le Respect de la vie (cellules souches embryonnaires et les entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires avec des produits visant l'avortement).
- Les Addictions (producteurs de tabac, opérateurs de casinos) ; et enfin
- Les Industries polluantes (entreprises réalisant 100% de leur chiffre d'affaires dans le charbon thermique).

En 2019, Financière Tiepolo a décidé de signer la Charte des Principes d'Investissement Responsable de l'ONU (UNPRI).

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : **TIEPOLO RENDEMENT (le « Produit Financier »)**
 Identifiant d'entité juridique : **969500E14IPX2JX2MC70**

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui **Non**

<p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <p><input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%</p>	<p><input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables.</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <p><input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables</p>
--	---



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le FCP TIEPOLO RENDEMENT relève de l'article 8 SFDR depuis le 1er juillet 2022. Par conséquent, les informations communiquées dans ce rapport périodique concernent l'année 2023.

Au cours de l'année 2023, toutes les valeurs détenues par le FCP TIEPOLO RENDEMENT ont été analysées sous l'angle extra-financier à travers la grille de notation ESG développée en interne par Financière Tiepolo. Lorsqu'une nouvelle société intègre le FCP TIEPOLO RENDEMENT, elle a d'ores et déjà fait l'objet d'une analyse extra-financière qui complète son analyse financière. Par ce biais, les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le FCP TIEPOLO RENDEMENT sont respectées à tout moment. Le FCP TIEPOLO RENDEMENT surperformait donc son univers d'investissement au 29/12/2023, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2023 au 29/12/2023 .

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Afin de mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues, le FCP TIEPOLO RENDEMENT a utilisé :

Le score ESG des émetteurs, issu de la méthodologie propriétaire de Financière Tiepolo ;

Le score ESG de l'univers d'investissement.

Pour le FCP TIEPOLO RENDEMENT, l'univers d'investissement (en annexe) est mis à jour biannuellement.

Au 29/12/2023, la moyenne des notes ESG des valeurs composant le FCP TIEPOLO RENDEMENT ressortait à **14,90/20**.

A la même date, celle de son univers d'investissement atteignait **13,60/20**. Conformément à l'engagement du FCP TIEPOLO RENDEMENT, le FCP TIEPOLO RENDEMENT surperformait donc son univers d'investissement au 29/12/2023, ainsi qu'à tout moment de la période allant du 01/01/2023 au 29/12/2023 .

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables y ont-ils contribué ?**

Le FCP TIEPOLO RENDEMENT promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Le FCP TIEPOLO RENDEMENT promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la

Le FCP TIEPOLO RENDEMENT promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le FCP TIEPOLO RENDEMENT promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissement durable au sens de la réglementation 2019/2022 (EU) au cours de la période de référence.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

N/A.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
CHRISTIAN DIOR	Conso discrétionnaire	6,83%	France
CLASQUIN	Industries	5,80%	France
AIR LIQUIDE	Matériaux de base	4,41%	France
IPSOS	Communication	4,23%	France
GERARD PERRIER	Industries	4,00%	France
COMPAGNIE DES ALPES	Conso discrétionnaire	3,82%	France
UNIBAIL	Immobilier	3,75%	Pays-Bas
ADP	Industries	3,58%	France
SWORD	Technologies	3,31%	France
VEOLIA	Servies aux collectivités	3,14%	France

3

SCHNEIDER ELECTRIC	Industries	3,13%	France
ELIS	Industries	3,12%	France
SPIE	Industries	3,06%	France
SAINT GOBAIN	Industries	3,00%	France
ACCOR	Conso discrétionnaire	2,98%	France

Les données ci-dessus reprennent le top 15 des sociétés détenues par le FCP TIEPOLO RENDEMENT au 29/12/2023. Ce top 15 est représentatif de l'ensemble de l'année 2023 puisque le taux de rotation du FCP TIEPOLO RENDEMENT est historiquement bas.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

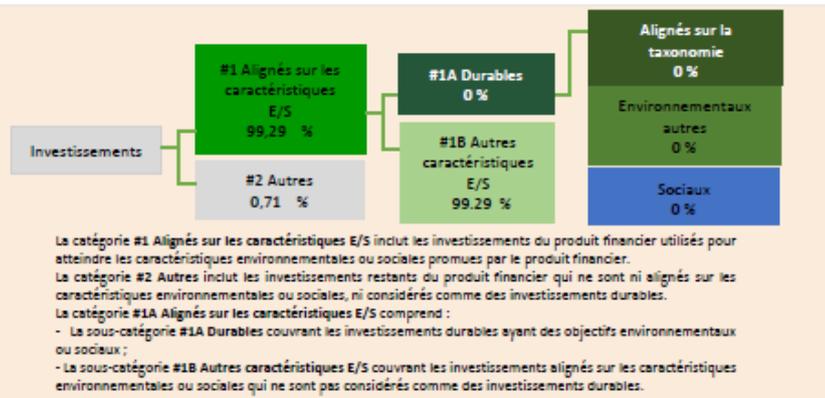
Le FCP TIEPOLO RENDEMENT promeut des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables au sens de la réglementation 2019/2088 (EU) au cours de la période de référence.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux



Conformément à la réglementation PEA, le FCP TIEPOLO RENDEMENT peut détenir jusqu'à 25% de cash (un seuil théorique bien supérieur aux niveaux généralement constatés comme ci-dessous explicité). Ce cash est partiellement investi à travers des SICAV monétaires qui ne font l'objet d'aucune analyse extra-financière de notre part.

Au 29/12/2023, le FCP TIEPOLO RENDEMENT était investi à hauteur de 99,29% de ses actifs en actions. Or, 100% de la poche actions fait l'objet d'une analyse extra-financière via la grille de notation ESG développée par Financière Tiepolo. Par conséquent, 99,29% des actifs du FCP étaient alignés sur les caractéristiques E/S qu'il promeut.

Le reste des actifs du FCP Tiepolo RENDEMENT, soit 0,71% du FCP, est conservé à titre de trésorerie. Au 29/12/2023, cette poche de trésorerie, conservée à 21% à titre de liquidités et investie à hauteur de 79% dans une SICAV monétaire (SICAV

Union +), n'avait pas fait l'objet d'une analyse extra-financière, contrairement à la poche actions.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**



Au 29/12/2023, le FCP TIEPOLO RENDEMENT était investi dans les secteurs suivants : industries (33%), consommation discrétionnaire (20%), services de communication (12%), matériaux de base (9%), immobilier (8%), service aux collectivités (4%), finance (3%), technologies (3%), énergie (3%), santé (2%) et consommation de base (2%)

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

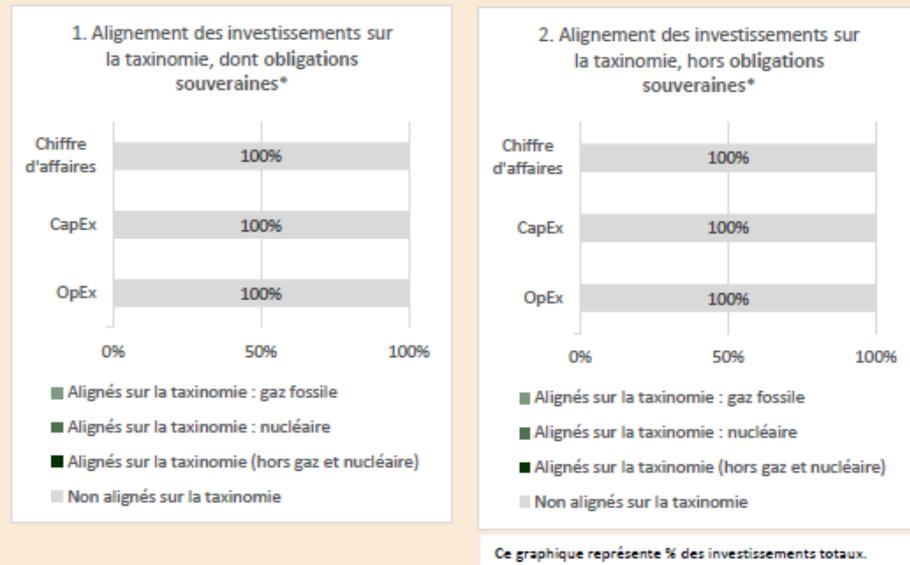
Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- Des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

- Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

N/A.

Le symbole  représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



- Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A.



- Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

N/A.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie #2 Autres correspondent aux actifs du FCP TIEPOLO RENDEMENT qui ne sont pas investis en actions. Ils représentent 0,71% des actifs du FCP comptabilisés comme de la trésorerie. Au 29/12/2023, cette poche de trésorerie était conservée à 21% à titre de liquidités et investie à hauteur de 79% dans une SICAV monétaire (SICAV Union +).

La catégorie « autres » est une réserve de trésorerie pour laquelle il n'existe pas de garantie environnementale ou sociale minimale contrairement à la poche actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'analyse extra-financière des sociétés qui composent le FCP TIEPOLO RENDEMENT s'appuie sur l'ensemble des données extra-financières communiquées par le document universel d'enregistrement de la société et, le cas échéant, par le rapport ESG. Des sources d'informations annexes telles que le site internet de la société ou plus largement toute information trouvée dans la presse ou sur internet peuvent également être utilisées. Chaque analyste-gérant apprécie la fiabilité et la pertinence.

En 2023, 100% sociétés détenues par le FCP TIEPOLO RENDEMENT ont été analysées à travers le modèle propriétaire de Financière Tiepolo.

Lorsque l'analyste en charge de la couverture d'une société juge que les informations extra-financières qu'il a pu recueillir sont incomplètes voire inexistantes, il est susceptible de solliciter l'interlocuteur membre de la société qui lui paraît être le plus à même de lui apporter l'information lacunaire ou manquante. Par conséquent, des échanges réguliers sont susceptibles d'avoir lieu avec l'analyste en charge de l'analyse extra-financière d'une société et le management de celle-ci. Ainsi, nous disposons de suffisamment d'informations environnementales et/ou sociales sur l'ensemble des sociétés dans lesquelles le FCP TIEPOLO RENDEMENT est investi et ce afin d'attribuer à chacune d'entre-elles une note ESG.

Entre le 01/01/2023 et le 29/12/2023, aucun contact n'a été établi avec les sociétés dans lesquelles le FCP TIEPOLO RENDEMENT est investi. En effet, le FCP TIEPOLO RENDEMENT investit essentiellement sur des mid et large caps pour lesquelles la documentation extra-financière écrite est abondante. En revanche, si l'information venait à être lacunaire pour une ou plusieurs d'entre-elles, des échanges avec son/leur management seraient aussitôt engagés.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

N/A.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- *En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?*

N/A.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?*

N/A.

Conformément à la stratégie de gestion figurant dans le prospectus, le fonds a été investi à plus de 75% en titres éligibles au PEA.

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 29/12/2023

TIEPOLO RENDEMENT

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

La sélection et l'évaluation des intermédiaires font l'objet de procédures contrôlées.

Toute entrée en relation est examinée, agréée par un comité ad hoc avant d'être validée par la Direction.

L'évaluation est au minimum annuelle et prend en compte plusieurs critères liés en premier lieu à la qualité de l'exécution (prix d'exécution, délais de traitement, bon dénouement des opérations...) et à la pertinence des prestations de recherche (analyses financière, technique et économique, bien-fondé des recommandations...).

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Evènements intervenus au cours de la période

05/09/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif à l'indicateur de référence avec la modification de l'indicateur de comparaison de performance désormais 50% CAC Mid Small NR + 50% Euro Stoxx Select Dividende 30 NR au lieu de DJ Stoxx 600 et CAC Alltradable

05/09/2023 Caractéristiques de gestion : La mise à jour du paragraphe sur la stratégie d'investissement avec l'ajout d'une mention relative à la prise en compte des principales incidences négatives (article 7 du règlement UE 2019/2088)

05/09/2023 Caractéristiques de gestion : L'ajout d'une mention précisant que des informations sur l'investissement durable sont disponibles dans l'annexe conformément à l'article 14 du Règlement délégué (UE) 2022/1288

05/09/2023 Caractéristiques parts (hors frais) : L'ajout du paragraphe relatif aux frais de recherche pouvant être facturés au fonds

06/10/2023 Caractéristiques de gestion : Mise à jour du paragraphe relatif à l'indicateur de référence avec la modification de l'indicateur de comparaison de performance désormais 50% CAC Mid Small TR + 50% Euro Stoxx Select Dividende 30 NR au lieu de 50% CAC Mid Small NR + 50% Euro Stoxx Select Dividende 30 NR

BILAN ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	99 756 401,74	110 285 510,76
Actions et valeurs assimilées	99 195 510,51	110 247 593,22
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	99 195 510,51	110 247 593,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	560 891,23	37 917,54
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	560 891,23	37 917,54
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	3 960,41	30 154,70
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	3 960,41	30 154,70
Comptes financiers	739 535,18	590 015,41
Liquidités	739 535,18	590 015,41
Total de l'actif	100 499 897,33	110 905 680,87

BILAN PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	95 366 433,60	108 636 811,55
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	2 895 740,40	857 888,67
Résultat de l'exercice (a, b)	1 643 473,92	1 191 899,68
Total des capitaux propres	99 905 647,92	110 686 599,90
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	594 249,41	219 080,97
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	594 249,41	219 080,97
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	100 499 897,33	110 905 680,87

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	29/12/2023	30/12/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	4 141 609,22	3 819 351,35
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	4 141 609,22	3 819 351,35
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	0,00	1 261,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	0,00	1 261,68
Résultat sur opérations financières (I - II)	4 141 609,22	3 818 089,67
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	2 291 064,14	2 467 475,17
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 850 545,08	1 350 614,50
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-207 071,16	-158 714,82
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 643 473,92	1 191 899,68

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part C :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part I :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
C	FR0010501296	2,4 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net
I	FR0013300928	1,3 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
C	FR0010501296	Néant
I	FR0013300928	Néant

Commission de surperformance

Part FR0010501296 C

Néant

Part FR0013300928 I

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion : 85% Dépositaire : 15% Actions : 0,529% TTC maximum minimum : 15€ France - Belgique - Pays Bas minimum : 30€ Autres Pays ----- Dépositaire : 100% Obligations : Forfait : 25€ France - Belgique - Pays Bas Forfait : 55€ Autres Pays Titres négociables à court terme : Forfait : 25€ France - RGV Forfait : 55€ Etranger - Clearstream OPC : Forfait = France : 5€ - Etranger : 10€ Off shore : 150€ Instruments financiers à terme : Forfait = Futures : 1€/lot Options : 0,30% / minimum 7€ Prélèvement sur chaque transaction			

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de réalisation des opérations d'acquisition / cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres.

Cette garantie est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial;

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.

- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.

- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.

- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit.

Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA de type monétaire), soit investies en OPCVM/FIA de type monétaire, soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.

- Diversification : Le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10% des actifs nets lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.

- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	110 686 599,90	134 514 667,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	5 068 754,52	10 270 213,32
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-29 162 729,18	-20 425 497,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	9 437 135,92	5 459 043,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 356 699,21	-4 186 602,47
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-422 271,37	-296 802,81
Différences de change	0,00	0,00
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 804 312,26	-15 999 036,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>19 759 600,80</i>	<i>11 955 288,54</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>11 955 288,54</i>	<i>27 954 324,99</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 850 545,08	1 350 614,50
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	99 905 647,92	110 686 599,90

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	739 535,18	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	739 535,18	0,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	CHF	CHF					devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	6 559 469,71	6,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	1 643 473,92	1 191 899,68
Total	1 643 473,92	1 191 899,68

	29/12/2023	30/12/2022
C1 PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 290 813,56	648 946,12
Total	1 290 813,56	648 946,12
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	352 660,36	542 953,56
Total	352 660,36	542 953,56
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 895 740,40	857 888,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	2 895 740,40	857 888,67

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
CI PART CAPI C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 496 336,09	637 030,65
Total	2 496 336,09	637 030,65
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
II PART CAPI I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	399 404,31	220 858,02
Total	399 404,31	220 858,02
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0,00	0,00
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
31/12/2019	C1 PART CAPI C	101 710 949,83	5 943 308,4479	17,11	0,00	0,00	0,00	0,15
31/12/2019	I1 PART CAPI I	35 197 525,82	34 074,5547	1 032,96	0,00	0,00	0,00	19,59
31/12/2020	C1 PART CAPI C	82 614 962,18	5 414 526,2014	15,26	0,00	0,00	0,00	-0,19
31/12/2020	I1 PART CAPI I	37 786 066,02	40 579,4515	931,16	0,00	0,00	0,00	-2,43
31/12/2021	C1 PART CAPI C	93 387 952,50	5 319 076,4444	17,56	0,00	0,00	0,00	0,97
31/12/2021	I1 PART CAPI I	41 126 715,07	37 963,6937	1 083,32	0,00	0,00	0,00	71,09
30/12/2022	C1 PART CAPI C	81 920 623,10	5 208 900,2715	15,73	0,00	0,00	0,00	0,24
30/12/2022	I1 PART CAPI I	28 765 976,80	29 320,3055	981,09	0,00	0,00	0,00	26,05
29/12/2023	C1 PART CAPI C	85 955 341,25	4 848 972,2458	17,73	0,00	0,00	0,00	0,78
29/12/2023	I1 PART CAPI I	13 950 306,67	12 478,0593	1 117,99	0,00	0,00	0,00	60,27

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI C		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	298 080,70390	5 068 754,52
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-658 008,72960	-11 120 346,81
Solde net des Souscriptions/Rachats	-359 928,02570	-6 051 592,29
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	4 848 972,24580	

	En quantité	En montant
II PART CAPI I		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	0,00000	0,00
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-16 842,24620	-18 042 382,37
Solde net des Souscriptions/Rachats	-16 842,24620	-18 042 382,37
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	12 478,05930	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI C	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	5 434,38
Montant des commissions de souscription perçues	3 000,65
Montant des commissions de rachat perçues	2 433,73
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	5 434,38
Montant des commissions de souscription rétrocédées	3 000,65
Montant des commissions de rachat rétrocédées	2 433,73
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
I1 PART CAPI I	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	29/12/2023
FR0010501296 C1 PART CAPI C	
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,40
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	2 052 296,54
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	29/12/2023
FR0013300928 II PART CAPI I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	238 767,60
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
Créances	SRD et règlements différés	3 960,41
Total des créances		3 960,41
Dettes	SRD et règlements différés	417 237,74
Dettes	Frais de gestion	177 011,67
Total des dettes		594 249,41
Total dettes et créances		-590 289,00

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	99 756 401,74	99,85
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	99 195 510,51	99,29
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	560 891,23	0,56
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	3 960,41	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-594 249,41	-0,59
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	739 535,18	0,74
DISPONIBILITES	739 535,18	0,74
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	99 905 647,92	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			99 195 510,51	99,29
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			99 195 510,51	99,29
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			99 195 510,51	99,29
TOTAL SUISSE			6 559 469,71	6,57
CH0010645932 GIVAUDAN NOM.	CHF	680	2 545 224,05	2,55
CH0012032048 ROCHE HOLDING BJ	CHF	9 300	2 442 872,34	2,45
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	15 000	1 571 373,32	1,57
TOTAL ESPAGNE			1 210 740,00	1,21
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	102 000	1 210 740,00	1,21
TOTAL FRANCE			88 117 750,80	88,20
FR0000035081 ICADE	EUR	57 000	2 025 780,00	2,03
FR0000053225 M6 - METROPOLE TELEVISION	EUR	130 000	1 682 200,00	1,68
FR0000053324 ALPES (COMPAGNIE DES)	EUR	270 000	3 812 400,00	3,82
FR0000060303 COVIVIO HOTELS	EUR	109 640	1 798 096,00	1,80
FR0000061459 PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	40 000	3 992 000,00	4,00
FR0000073298 IPSOS	EUR	74 500	4 227 875,00	4,23
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	45 000	2 772 000,00	2,77
FR0000120404 ACCOR	EUR	86 000	2 975 600,00	2,98

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000120560 QUADIENT	EUR	70 000	1 345 400,00	1,35
FR0000120859 IMERYS	EUR	74 000	2 107 520,00	2,11
FR0000121147 FORVIA	EUR	60 000	1 225 200,00	1,23
FR0000121972 SCHNEIDER ELECTRIC	EUR	17 200	3 126 616,00	3,13
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	110 000	3 141 600,00	3,14
FR0000125007 SAINT-GOBAIN	EUR	45 000	2 999 700,00	3,00
FR0000127771 VIVENDI	EUR	287 800	2 784 752,80	2,79
FR0000130403 CHRISTIAN DIOR	EUR	9 650	6 827 375,00	6,82
FR0000130452 EIFFAGE	EUR	27 000	2 619 540,00	2,62
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	16 500	1 032 735,00	1,03
FR0004007813 KAUFMAN ET BROAD	EUR	60 000	1 806 000,00	1,81
FR0004125920 AMUNDI	EUR	38 000	2 340 800,00	2,34
FR0004152882 CLASQUIN	EUR	46 906	5 792 891,00	5,80
FR0006174348 BUREAU VERITAS	EUR	130 000	2 973 100,00	2,98
FR0010340141 AEROPORTS DE PARIS	EUR	30 500	3 574 600,00	3,58
FR0010411983 SCOR SE REGPT	EUR	85 000	2 249 100,00	2,25
FR0012435121 ELIS	EUR	165 000	3 116 850,00	3,12
FR0012757854 SPIE	EUR	108 000	3 056 400,00	3,06
FR0013326246 UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD UNIT	EUR	56 000	3 747 520,00	3,75
FR0013333432 THERMADOR GROUPE	EUR	19 000	1 605 500,00	1,61

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0013451333 LA FRANCAISE DES JEUX FDJ	EUR	90 000	2 955 600,00	2,96
FR001400D5Z6 AIR LIQUIDE PRIME FIDEL.2025	EUR	25 000	4 403 000,00	4,41
TOTAL LUXEMBOURG			3 307 550,00	3,31
FR0004180578 SWORD GROUP	EUR	83 000	3 307 550,00	3,31
TOTAL Titres d'OPC			560 891,23	0,56
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			560 891,23	0,56
TOTAL FRANCE			560 891,23	0,56
FR0000009987 UNION + (IC)	EUR	2,875	560 891,23	0,56

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part I1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*